

Conseil communal du 28 février 2019

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « Les règles d'attribution de commerce à la Régie »**

**Mondelinge vraag van Mijneer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende « De toewijzingsregels van handelszaken van de Régie »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA :** Comme vous le savez, des témoignages sont apparus dernièrement sur les réseaux sociaux, qui sèment le doute sur certaines règles d'attribution de commerces à la Régie foncière.

Une personne aurait attendu plus d'un an la réponse du Collège concernant sa candidature pour occuper un rez-de-chaussée commercial chaussée de Forest. On lui a récemment fait savoir qu'il n'y avait pas deux mais trois dossiers en lice, contrairement à ce qui lui aurait toujours été dit. Elle se demande par ailleurs sur la base de quels critères sa candidature a finalement été rejetée. D'aucuns n'hésitent pas à parler de « favoritisme », de « copinage » et de « clientélisme » à propos des décisions du Collège en matière d'attribution des services de la Régie.

Nous n'allons pas entrer dans les détails de ce dossier spécifique en séance publique pour ne pas dévoiler le nom de la personne concernée. Il va de soi qu'une absence de règles transparentes nuit à l'image du service public, et à la Régie en particulier. Je ne peux prendre position dans cette affaire mais j'ai cherché les règles d'attribution des commerces et ne les ai pas trouvées.

J'aimerais donc connaître les règles d'attribution de commerces à la Régie ? Quelle est la procédure ? Quels sont les critères et sont-ils bien expliqués ? Quels sont les objectifs politiques que l'on doit suivre quand on veut céder en location un bien de la Régie ?

Madame Marcus, vous m'avez dit que le cas soulevé serait traité à huis clos car il s'agit d'une personne. Mais que s'est-il passé exactement ? Quand la décision a-t-elle été prise, par qui et comment ?

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. Je sais que, depuis votre arrivée, on vous renvoie souvent au règlement mais, l'article 50 §3 prévoit que toutes les questions qui concernent des dossiers particuliers qui permettraient d'identifier des personnes ou qui nécessiteraient de donner des noms ne peuvent être traités en séance publique. Je veux que l'on acte que nous avons convenu que

je vous expliquerais la procédure et la méthode d'attribution en séance publique et qu'ensuite, si vous le souhaitez, vous pourrez venir consulter le dossier.

Vous devez savoir que la Régie foncière a très peu de rez-de-chaussée commerciaux. Elle doit en avoir 15 au grand maximum. Proposer des baux commerciaux n'est donc pas son activité principale. Cependant, il arrive que nous achetions un immeuble où il est impossible de créer un logement au rez-de-chaussée. Notre principale préoccupation est toujours d'examiner si l'affectation urbanistique permet de faire du logement. Quand ce n'est pas le cas, on doit composer avec le rez-de-chaussée pour ne pas le laisser inoccupé.

La Régie foncière depuis de nombreuses années a pour habitude, lorsqu'elle doit prendre ce genre de décisions, de travailler avec Atrium – structure régionale qui accompagne les commerçants –, qui nous conseille sur le type de commerces qui seraient intéressants dans le quartier. Il s'agit donc d'une structure spécialisée qui dépend aujourd'hui de hub.brussels. Cela se fait en accord avec l'échevin des Affaires économiques qui donne son point de vue au Collège. Le Collège prend alors une décision sur la base de ces propositions en considérant l'intérêt de la stratégie commerciale pour la commune et le type de commerce qu'il conviendrait d'ouvrir dans tel quartier, etc.

Dans le cas qui nous occupe, nous n'avons même pas dû passer par Atrium parce que, quelques mois à peine après la fermeture du commerce, quatre candidatures spontanées nous sont parvenues pour rouvrir une librairie à cet endroit. Le Collège avait constaté que cette librairie marchait bien. Il ressortait d'ailleurs des contacts que nous avons eus durant les contrats de quartier développés dans cette zone que la librairie était regrettée.

La Régie, qui a reçu les courriers, a contacté les quatre candidats en leur demandant d'envoyer leur projet (plan financier, type d'activités, horaires, etc.). S'agissant d'un bâtiment communal, nous ne pouvons en effet nous permettre d'ouvrir n'importe quel type de commerce.

Nous avons reçu quatre dossiers et avons envoyé les conditions de location aux quatre candidats. Une personne a immédiatement fait savoir qu'elle n'était pas d'accord avec la proposition communale et s'est désistée. Il restait donc trois dossiers.

On a interrompu leur suivi pendant quelques mois à cause d'un problème technique avec le volet et on ne voulait pas remettre tout de suite l'offre sur le marché mais on a conservé les trois candidatures. Lorsque les problèmes techniques ont été résolus, la Régie foncière a repris contact avec les trois personnes en leur demandant de déposer leur dossier définitif en vue de le présenter au Collège. Je les ai ici, raison pour laquelle je vous ai proposé de venir les consulter ou d'en demander une copie.

Les trois dossiers ont donc été présentés au Collège avec une proposition que je vais vous lire : « Après avoir examiné les trois propositions des trois candidats restants, il

apparaît qu'elles présentent un plan financier qui tient la route. Les services offerts et l'éventail des biens proposés à la vente sont similaires dans les trois offres. Cependant, une candidature nous semble poser problème en ce qu'elle confirme son intention de proposer à sa clientèle des paris sportifs et autres jeux de type sportif. Ce genre d'activités n'est pas favorisé dans un commerce dont la commune est propriétaire en raison de l'impact financier et social que ces paris ont sur une partie de la population.

Les candidatures de X et Y sont toutes deux intéressantes. À candidature égale, celle de M. X séduit par son aspect social, la création d'un coin lecture, alimenté par des livres invendus ou donnés, et l'expression créatrice de jeunes du quartier. L'intéressé met également en avant la création d'un "emploi jeune" et, en outre, il a l'avantage d'habiter le quartier. *[C'était également le cas de l'autre candidat. De ce point de vue donc, il n'y avait pas de différence.]* Compte tenu des informations en notre possession, ce projet semble donc le plus intéressant par son aspect cohésion sociale ».

Dans le projet retenu donc, la personne qui va ouvrir son commerce – qui sera une librairie, papeterie, petit snack, bref quelque chose d'assez classique – prévoit, en plus, un petit coin dans la salle du fond où les gens du quartier pourront venir développer des activités. C'est ce qui a fait la différence entre les deux dernières candidatures. Cela nous a semblé plus intéressant. Évidemment, cela suscite toujours des mécontentements, je le sais. Je suppose que ce sont des gens qui ont des liens très forts avec le quartier et la commune mais il faut faire un choix et le choix du Collège s'est porté sur cette candidature.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA :** Envisagez-vous d'éclaircir ou de modifier la procédure de manière à rendre les règles plus transparentes et éviter ce genre de malentendu à l'avenir ?

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** Que des gens du quartier soient venus spontanément proposer de vrais projets, est un point positif. Mais, finalement, c'est affectivement moins facile à gérer que lorsque Atrium nous envoie ses propositions accompagnées d'une liste de candidats. Quand des candidats du quartier postulent spontanément, ils sont très impliqués, interviennent, et c'est très difficile de justifier un choix. Quand la proposition vient d'Atrium, je peux le justifier en disant que cet organisme considère que l'ouverture de tel commerce est favorable au quartier. Pour moi, c'est plus léger.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA :** C'est bien qu'il y ait un objectif politique mais si on n'est pas clair sur les critères, la communication et la transparence, cela peut engendrer ce genre de problèmes.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : Nous allons y réfléchir.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA** : Allez-vous rencontrer les candidats malheureux pour leur fournir des explications ?

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : Les candidats ont reçu un courrier qui a dû en décevoir deux et en réjouir un.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA** : Il faut peut-être leur donner la chance d'exprimer leurs critiques sur la procédure...

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : Dans ce cas-ci, je pourrais le faire mais quand Atrium nous envoie trente candidats, ce n'est pas possible. Je ne peux pas recevoir tous les candidats malheureux. C'est une décision du Collège et ils peuvent en prendre connaissance.

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « Les négociations entre les hôpitaux publics Iris-Sud et les hôpitaux privés du Chirec »**

**Mondelinge vraag van Mijneer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende « De onderhandelingen tussen de openbare Iris ziekenhuizen Zuid en privé-ziekenhuizen van de Chirec »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA :** Il y a quelques mois, nous apprenions que la ministre de la Santé, Maggy De Block, avait décidé que les hôpitaux de Bruxelles devaient se regrouper en quatre réseaux afin de « rationaliser » les services et les spécialisations des différents sites.

Il y a quelques semaines, nous apprenions par la presse que les quatre bourgmestres concernés par les hôpitaux publics Iris-Sud [HIS] (Saint-Gilles, Anderlecht, Ixelles, Etterbeek) se positionnaient en faveur d'une mise en réseau avec les hôpitaux privés du Chirec et qu'ils allaient mandater les administrateurs publics pour ouvrir des négociations. Les bourgmestres semblaient se plaindre qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de se rapprocher du Chirec, en raison de la décision unilatérale de la Ville de Bruxelles de ne pas inclure les autres hôpitaux publics régionaux au sein de leur futur réseau.

Pour rappel, le Chirec est l'hôpital le plus cher de Belgique, champion des suppléments d'honoraires, véritable mastodonte de la santé privée, construit grâce à l'aide publique : 39 millions d'euros de subsides annuels de la Région, 100 millions d'euros de crédit de la Banque européenne d'investissement et beaucoup d'enthousiasme de la part des responsables politiques locaux, tel M. Picqué qui déclarait dans *Le Soir* du 4 décembre 2012 qu'il espérait « *que ce type de montage financier pourra se faire pour d'autres projets d'envergure* ».

La CGSP – syndicat socialiste des travailleurs du service public – a depuis lors vivement critiqué un tel rapprochement public-privé. Elle exige notamment « des garanties pour que les hôpitaux Iris restent publics » et « appelle les mandataires publics au sein des organes de décision des hôpitaux à prendre leurs responsabilités en ce sens ». Nous partageons l'inquiétude de la CGSP qui se positionne clairement en faveur d'un service public universel et d'une politique de santé publique basée sur les besoins de toute la population plutôt que sur le profit privé. À l'instar de la CGSP, nous tenons à rappeler que les nombreux travailleurs concernés risquent de voir leur statut se dégrader, sinon leurs salaires ou leurs conditions de travail et de retraite.

Monsieur le bourgmestre, les autres membres du Collège sont-ils associés à la réflexion portant sur ces questions stratégiques importantes pour l'avenir du service public ? Celles-ci seront-elles abordées en conseil communal afin de garantir la transparence et la publicité des débats sur des choix politiques aussi capitaux ?

Quels étaient les mandats de négociation au moment où vous pensiez entamer des discussions avec le Chirec ?

Il semblerait qu'à la suite des pressions de la CGSP, votre position ait changé. Quelles sont les perspectives actuelles ? Des contacts ont-ils été pris avec la Ville de Bruxelles pour trouver des solutions avec cet opérateur public ? Comment expliquez-vous que la Ville de Bruxelles renonce à un rapprochement public-public ? Quel est votre sentiment ?

Quelles garanties avons-nous aujourd'hui que les hôpitaux publics d'Iris-Sud ne vont pas se laisser aspirer par ce mastodonte privé qu'est le Chirec ?

**M. Charles Picqué, bourgmestre** : Votre question contient un certain nombre d'approximations et de raccourcis mais passons...

Il y aura vraisemblablement quatre réseaux. On avait parlé à un moment donné de trois réseaux, il est maintenant question de quatre. Comme vous l'avez dit, c'est le gouvernement fédéral qui décide.

Il faut examiner ce dossier avec grand sérieux car l'enjeu est de taille. En effet, la question est de savoir dans quel réseau, selon quelles modalités et conventions, nous pourrons :

- 1 . maintenir tous les sites hospitaliers publics ;
2. avoir un taux d'activités par site capable de garantir l'emploi et la qualité de soins ;
3. assurer les missions sociales prévues par l'Association Iris-Sud créée sur la base du chapitre XII.

Ce qui est en jeu est rien moins que ce que nous avons créé, à mon initiative, dans les années 1990, à savoir le réseau de tous les hôpitaux publics est ma plus grande fierté. C'était une première en Belgique. Ce réseau public d'hôpitaux a permis notamment de sauver les hôpitaux de nos communes. Sans cela, certains auraient dû fermer.

Il faut savoir que le paysage hospitalier bruxellois s'est formé sur la base de nombreux arbitrages et partages des moyens entre le secteur privé et le secteur public. Comme vous le savez, dans le secteur privé, il y a le confessionnel et le non confessionnel.

Le secteur public comprend les hôpitaux Iris, c'est-à-dire les hôpitaux de la Ville de Bruxelles (Saint-Pierre, Brugmann, Bordet, l'Hôpital des enfants, etc.) et HIS ou le réseau Iris-Sud, qui sont les trois hôpitaux des quatre communes hospitalières (l'hôpital Etterbeek-Ixelles, l'hôpital Bracops à Anderlecht et l'hôpital Molière, qui est l'hôpital de Saint-Gilles quoique situé sur la commune de Forest).

La création d'Iris est une grande victoire obtenue au sein d'un gouvernement qui comprenait toutes les sensibilités politiques, dont le VLD, le PSC – qui ne s'appelait pas

encore cdH. Un partage s'est donc opéré et la création d'Iris a entraîné des compensations pour le secteur privé. C'est le confessionnel qui, dans un premier temps, a bénéficié des compensations au titre de l'aide publique. N'oublions pas que nous parlons de budget pour l'infrastructure et aussi d'un budget accordé aux hôpitaux publics pour qu'ils remplissent leur mission sociale. Une aide de dix millions a ainsi été accordée à ce titre. Cette subvention a d'ailleurs fait l'objet d'un recours devant la Commission européenne car le secteur privé considérait qu'il s'agissait d'une falsification de la règle de concurrence.

Au moment de la création du réseau Iris, le confessionnel a donc reçu une part de compensations. L'hôpital Sainte-Élisabeth, par exemple, avait reçu de quoi moderniser ses infrastructures.

En 2009, on a adopté un nouveau plan de construction hospitalière pour 19 ans qui, à nouveau, a fixé une répartition des moyens au sein du Collège réuni. (Je précise que ce dossier concerne le bicommunautaire – la Commission communautaire commune –, et non le gouvernement régional.) La moitié est allée au privé et l'autre au public, à quelques pourcentages près. Et l'aide au Chirec était la contrepartie du *New Bordet*, c'est-à-dire la structure hospitalière qui va déménager vers Érasme. C'était bien nécessaire parce que si vous visitez l'hôpital Bordet actuel, vous vous apercevrez que ses installations sont vraiment désuètes. Le *New Bordet* a donc donné lieu à un compromis politique. C'est ainsi que, dans le champ du non confessionnel, le Chirec a été aidé. Pour ceux qui l'ignorerait, le Chirec est historiquement identifié à l'hôpital Édith Cavell.

Mon introduction a pour objectif de montrer à M. Fraiture que ni moi ni personne n'a roulé pour le Chirec. Tout cela fait partie des grands échanges. On n'aurait pas eu l'un, si on n'avait pas eu l'autre ! En outre, le Chirec a fourni beaucoup d'emplois et risquait d'être localisé en dehors de Bruxelles.

Venons-en à la situation actuelle. Érasme et les hôpitaux de la Ville de Bruxelles se sont liés, et iront peut-être, et même sans doute, jusqu'à fusionner. Dans ce cas, que deviennent les autres hôpitaux de la structure Iris, que l'on appelle les hôpitaux de faubourg – Ixelles-Etterbeek, Bracops et Molière ?

N'oublions pas que l'on doit se constituer en réseau, c'est la contrainte. Plusieurs hypothèses ont été envisagées :

– *Un réseau Érasme+Iris (avec HIS)+Chirec*. On n'a pas vraiment avancé sur cette hypothèse car elle soulève des résistances.

Je signale par ailleurs que l'hôpital Érasme est aussi une structure privée mais, par la fusion avec les centres hospitaliers universitaires de la Ville de Bruxelles, il va probablement se fondre dans une structure dominée par le public.

– *Un réseau Érasme+Iris (avec HIS)*. Sachant que Érasme et les hôpitaux de la Ville de Bruxelles fusionneront probablement, ils auraient donc HIS comme partenaires. C'est une piste est envisageable.

– *Un réseau HIS+Chirec*, qui est la piste privilégiée par les médecins. Il ne faudrait pas les oublier car des hôpitaux sans médecins... Le Conseil médical a donc aussi son mot à dire d'autant que les médecins participent au financement des hôpitaux.

La question qui vient d'emblée à l'esprit est de savoir pourquoi ne pas faire un réseau comprenant les hôpitaux publics Iris et Érasme ? Ce serait le plus facile et l'on aurait une structure dominée par le secteur public. C'est ici qu'intervient le caractère académique de l'hôpital Érasme. Pour être reconnu en tant qu'hôpital académique, il faut avoir une proportion significative de médecins salariés. Or Iris est constitué de médecins indépendants. Autrement dit, si Érasme constitue un réseau avec des hôpitaux comprenant beaucoup de médecins indépendants, il risque de perdre son statut d'hôpital académique. Pourquoi ses médecins sont-ils salariés ? Parce qu'un hôpital académique n'est pas seulement un hôpital général ou spécialisé, ses médecins font aussi de la recherche. Voilà le gros problème.

Quel est le danger pour nous ?

Les trois hôpitaux d'Iris-Sud n'ont pas une masse critique suffisante pour constituer un réseau. HIS risque donc de se retrouver isolé, sans partenaire, ce qui conduirait à une catastrophe, en particulier si, demain, le paysage hospitalier bruxellois était constitué du réseau Érasme avec les hôpitaux de la Ville de Bruxelles, du réseau Chirec avec les cliniques de l'Europe – puisqu'il est question qu'ils se rapprochent –, du réseau néerlandophone et du réseau confessionnel.

Tout ce que vous avez évoqué et tout ce que je viens de dire est, dans l'ensemble, connu, du domaine public, tout le monde sait que nous cherchons des solutions. En témoignent les articles de presse et les déclarations des uns et des autres.

À l'issue de plusieurs réunions du conseil d'administration d'Iris-Sud et de réunions informelles avec les bourgmestres, on a imaginé un mandat de négociation avec l'une ou l'autre partie. Il faut que l'on trouve un partenaire. Ce mandat devrait être porté le moment venu par l'organe décisionnel d'HIS, à savoir son conseil d'administration. Avec les autres bourgmestres, nous essayons de trouver des solutions pour sauver nos hôpitaux mais je ne suis pas membre du CA de HIS.

Ce mandat, comme les PV de réunions en attestent, exigerait des garanties sur le maintien des trois sites et sur l'exercice des missions sociales assurées par Iris-Sud (l'association constituée sur la base du chapitre XII des CPAS).

Voilà où on en est.



Il y a une semaine des contacts ont été renoués avec la Ville de Bruxelles. Je pense que c'est une piste à privilégier, sachant que le temps presse car tout le monde essaie de se regrouper avec quelqu'un pour constituer un réseau.

Il faut obtenir des garanties sur les trois points mentionnés – maintien des sites, du taux d'activités et des missions sociales.

L'idée d'une fusion d'HIS avec le Chirec n'a jamais été évoquée par les communes. Certains médecins ont peut-être cette idée. Une telle fusion me semble difficilement conciliable avec les objectifs de mission sociale, de garantie de l'emploi et du taux d'activités des hôpitaux. Une fusion, c'est autre chose qu'un regroupement !

Peut-être pourrait-on imaginer un réseau composé de la fusion d'Érasme et des hôpitaux de la Ville, avec HIS comme partenaire. On pourrait ensuite examiner comment éventuellement négocier avec le Chirec qui, lui aussi, cherche des partenaires.

La situation est très sérieuse. Le risque est de se retrouver avec nos hôpitaux communaux de faubourg sans véritable partenaire. Cependant, nous ne ferons mouvement avec un mandat de négociation que si nous obtenons des garanties sur nos trois priorités.

La négociation sera probablement difficile aussi bien avec la Ville de Bruxelles et Érasme qu'avec quelqu'un d'autre. Certains espèrent toujours voir la première hypothèse se concrétiser, c'est-à-dire Érasme+Iris+Chirec. J'estime, pour ma part, qu'il faut que quelqu'un prenne la barre pour négocier sur cette base.

Il existe aussi la perspective de construire un réseau avec Érasme et les hôpitaux de la Ville de Bruxelles. Cependant, les membres du personnel des hôpitaux Iris-Sud disent qu'ils ont toujours été minoritaires dans la structure Iris et que ça n'a pas toujours été facile pour eux. Il ne faudrait pas non plus que nos hôpitaux deviennent des polycliniques avancées d'un regroupement ou de l'autre et perdent dès lors une partie de leur contenu, de leurs missions et de leurs capacités.

Ce n'est pas simple mais, je le répète, nos trois priorités doivent constituer un préalable à toute négociation.

Je considère que les hôpitaux publics ont une mission sociale et même de cohésion sociale, parce que l'hôpital et les soins de santé représentent probablement ce qui rapproche le plus le citoyen des pouvoirs publics et assurent la crédibilité des pouvoirs publics.

J'ai été un peu long mais je voulais expliquer les choses. Je n'exclus pas qu'en cas de mandat de négociation nous ayons une réunion afin de vous fournir des informations actualisées.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA** : Je vous remercie pour cet exposé exhaustif qui me rassure sur les orientations futures.

Sans doute le problème était-il connu néanmoins tout le monde a été surpris par l'article du *Soir*. C'est donc très logiquement qu'il a suscité des réactions.

Ce genre de question doit faire l'objet d'un débat démocratique. Si on se rend compte qu'il n'y a pas de meilleur choix, alors ce sera comme ça, tant pis...

**M. Charles Picqué, bourgmestre** : Je pense en effet que ce dossier doit être transparent mais il faut bien se rendre compte qu'à un moment donné il faudra avoir un mandat pour négocier avec l'un ou avec l'autre.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB-PVDA** : Tout à fait. Merci.

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « La transparence du Conseil communal »**

**Mondelinge vraag van Mijnheer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « De transparentie van de Gemeenteraden »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** Ma question sur la transparence des réunions du Conseil communal aurait pu intéresser le public. Malheureusement, il n'y a plus personne, ce qui montre bien son importance.

Actuellement, l'ordre du jour du Conseil communal est mis à disposition des citoyens une semaine avant les réunions. Cependant, les projets des décisions et les autres documents accompagnant l'ordre du jour ne sont pas publiquement accessibles. Il est donc pratiquement impossible pour les citoyens qui viennent assister au Conseil communal de suivre les débats et de comprendre les décisions car ils ne possèdent pas les pièces. Je le sais d'autant mieux qu'avant d'être conseiller, j'en ai fait l'expérience.

Bruxelles-Ville a récemment pris la décision de rendre tous les documents accessibles au public une semaine avant chaque réunion du conseil communal. D'autres communes suivent cet exemple. C'est le cas d'Anvers notamment.

J'aimerais savoir quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour améliorer la transparence des séances du Conseil communal ?

Le Collège entend-il suivre la décision de la Ville et Bruxelles ou d'autres communes de rendre tous les documents publics une semaine avant les séances du Conseil communal ?

Quelles mesures le Collège entend-il prendre pour améliorer la communication sur les décisions prises par le Conseil communal ?

Saint-Gilles accueille annuellement de nombreux nouveaux habitants. Un sixième de la population saint-gilloise change chaque année. Qu'envisagez-vous pour informer ces nouveaux venus sur le fonctionnement et les compétences du Conseil communal, ainsi que sur les possibilités pour le citoyen d'interpeller le Collège ? Je pense qu'il y a un grand travail à faire également à ce niveau.

**M. Charles Picqué, bourgmestre :** Le Service des Assemblées diffuse, sur la plateforme Editoria, les projets de délibérations de la séance publique du Conseil communal depuis le 23 février 2017, sous le nom d'ordre du jour détaillé.

Editoria est la plateforme de diffusion des publications des communes et des institutions régionales et communautaires pour la Région bruxelloise.

Les citoyens ont donc accès aux projets de délibération dès la diffusion de l'ordre du jour aux conseillers, soit 7 jours avant la date du Conseil communal. Si des points sont ajoutés, un ordre du jour coordonné et détaillé est également posté sur Editoria.

Ce souci de transparence est le résultat d'une demande que nous ont adressée à la fin 2016 deux citoyens, désireux de consulter des projets de délibération. Le Collège a donc décidé de les publier d'office afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'en prendre connaissance. Évidemment, ce n'est pas le cas des points débattus à huis clos.

Actuellement, les annexes liées aux différents points ne sont pas publiées. Si un citoyen demande à consulter une annexe, la possibilité de la transmettre doit être analysée au cas par cas. La publication systématique des annexes pourrait en effet poser des problèmes juridiques, notamment pour les marchés publics. La plupart des cahiers des charges font l'objet d'une publication officielle, conformément à la législation. Ne pas respecter les règles qui visent à mettre les adjudicataires sur pied d'égalité risquerait de rendre nos marchés illégaux. En outre, sur le plan pratique, publier toutes les annexes représente un travail long et fastidieux.

Certains plaident pour que le Centre informatique de la Région de Bruxelles Capitale (CIRB) ouvre notre BOS secrétariat, notre outil de gestion de l'ordre du jour du Conseil communal, au public, mais le CIRB est réticent. Je pense qu'il ne faut pas négliger l'aspect sécurité.

Cependant, en termes de volonté politique, vous vous êtes aperçu à la lecture de l'accord de majorité que nous sommes favorables à ce que les travaux du Conseil soient rendus le plus accessibles possibles et on y travaillera tout au long de la législature et non à la fin.

Pour ce qui est de la communication des décisions prises par le Conseil, le Service des Assemblées publie, sur Editoria, le PV de la séance publique du Conseil, qui reprend toutes les délibérations ainsi que le résultat des votes. Un délai d'attente est inévitable puisque le PV doit être approuvé par le Conseil communal suivant. Aujourd'hui, nous avons approuvé le PV de la séance du 31 janvier dernier. Il sera donc mis en ligne dès demain matin.

Notre commune est d'ailleurs une des plus transparentes puisque, outre les ordres du jour, les projets de délibérations et les PV des séances, les questions orales, les interpellations, ainsi que les interpellations citoyennes sont également publiées.

On peut évidemment objecter que les liens vers Editoria qui figurent sur le site de la commune ne sont pas très visibles. La cellule « Communication » a d'ailleurs récemment amélioré leur visibilité.

Enfin, nous organisons trois fois par an une réunion avec les nouveaux habitants. J'y fais un bref exposé sur l'histoire de la commune et en présente le fonctionnement. Les principaux fonctionnaires sont présents et ces nouveaux Saint-Gillois peuvent les rencontrer et leur poser des questions.

Une fois par an également nous recevons les habitants récemment naturalisés auxquels nous expliquons, outre le fonctionnement de la commune, la structure de l'État fédéral, etc.

Nous utilisons également nos moyens de communication, à savoir les réseaux sociaux ou l'*Info-Saint-Gilles*.

Je vous renvoie à l'accord de majorité dont nous avons déjà débattu ici. Nous avons notamment l'intention de créer un panel citoyen qui se réunirait de manière structurée et participerait à nos travaux.

Nous allons devoir faire appel à une entreprise spécialisée et donc rédiger un cahier des charges pour définir sa mission et les modalités de la mise en place de ce panel. Nous avons procédé de cette manière au Parlement régional. L'idée est de constituer un panel citoyen sur tirage au sort qui soit représentatif de la population communale. Cela nécessitera quelques moyens d'encadrement et de formation. Notre objectif est de le mettre en place l'année prochaine. Nous en reparlerons car ses modalités d'organisation vous seront proposées.

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR** : Merci pour vos explications sur la transparence. Je reviendrai dans quelques mois avec une question consacrée uniquement à la communication car, je pense, qu'il y a moyen de l'améliorer pour rendre le travail du Conseil communal plus accessible.

Enfin, j'imagine que nous aurons des discussions sur le panel citoyen. Personnellement, j'ai participé il y a quelques années au G1000. C'est donc un débat qui m'intéresse. J'attends vos propositions pour me positionner sur ce point.

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « Les travaux de rénovation de la piscine Victor Boin »**

**Mondelinge vraag van Mijneer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « De renovatiewerken van de zwembad Victor Boin »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** La piscine Victor Boin a été fermée durant plusieurs mois pour travaux de rénovation partiels en 2016 et 2017. J'ai récemment appris par la presse qu'elle allait à nouveau fermer pendant 18 mois en 2020.

Pouvez-vous confirmer cette nouvelle fermeture ?

La période de fermeture a-t-elle été coordonnée avec les autres communes bruxelloises dont les piscines fermeront également pour travaux dans les prochaines années ?

Quel sera l'objet précis des travaux ? Pour quel budget ?

Les travaux concernent-ils aussi les bains turcs qui sont fermés depuis 2008 ? Quel montant du budget Beliris a-t-il été consacré à leur rénovation partielle effectuée il y a quelques années ?

Quelles sont les solutions envisagées pour assurer les cours de natation des écoles saint-gilloises et des clubs sportifs pendant la période de fermeture ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Sports – LB :** Je répondrai à la question qui concerne les cours de natation et M. Raymenants répondra sur le volet relatif aux travaux.

Nous avons déjà beaucoup discuté avec les clubs sportifs. Ils sont venus voir les projets et donner leur avis. Ils ont aussi conseillé les bureaux d'étude qui ont déposé les projets, car ils connaissent très bien la piscine. L'asbl « La Nage », qui occupe principalement les locaux, aura une alternative pour développer ses activités durant la période de fermeture.

Pour ce qui est des écoles, nous avons déjà entamé des discussions avec l'échevin de l'Enseignement précédent, M. Alain Hutchinson, sur l'éventualité de remplacer les cours de natation par des activités sportives. Ces discussions vont reprendre avec M. Spinette. Les autres infrastructures sportives sont disposées à réfléchir avec les écoles à des alternatives. Les écoles elles-mêmes ont des propositions pour occuper les heures de natation.

Pour le public, il n'y a pas d'alternative. La piscine est fermée. Il y a d'autres piscines en Région bruxelloise même si, malheureusement, elles ne sont pas très nombreuses. Toutes ont connu une période de travaux et nous devons aussi passer par là.

Pour le public, c'est évidemment moins facile mais, pour les écoles, des solutions concertées seront mises en place et les clubs ont une alternative.

**M. Jos Raymenants, échevin des Propriétés communales – Ecolo-Groen :** À ce jour, l'avant-projet des travaux a été approuvé par le Collège et le dossier de demande de permis d'urbanisme est en voie de finalisation. Il devrait être déposé dans le courant du mois de mars 2019 à la Région. On estime que le permis pourra être accordé d'ici huit à dix mois.

Le cahier des charges ne sera réalisé qu'après l'obtention du permis. La procédure pour le marché des travaux devrait avoir lieu durant la seconde moitié de l'année 2020. L'entrepreneur devrait être désigné à la fin 2020 environ. Les travaux pourraient débuter au cours du premier trimestre 2021.

La durée des travaux est estimée à dix-huit mois. Si l'on tient compte des congés et des intempéries, la période devrait approcher les deux ans au total.

Les travaux portent sur une rénovation totale de la piscine, à l'exception du rez-de-chaussée et la structure portante, déjà rénovés en 2016 et 2017. Il n'était pas possible, pour des raisons techniques, de réaliser tous les travaux en même temps. Les travaux ne concernent pas non plus l'espace des bains turcs, déjà rénovés, ni les installations techniques récentes, comme le système de filtration de l'eau ou la chaudière. Les trois anciens appartements annexés à la piscine seront également rénovés. Ils seront réservés au logement du concierge et à des bureaux.

À ce stade, les auteurs du projet estiment le budget à 6 ou 7 millions d'euros. Ces chiffres seront affinés plus tard.

En ce qui concerne les bains turcs, les travaux gérés par Beliris sont terminés mais la rénovation de la piscine concernera aussi deux bains d'immersion car les bassins n'étaient pas étanches et Beliris n'a pu résoudre le problème. Les vestiaires des bains turcs feront aussi l'objet de travaux.

À ce jour, l'administration communale a payé plus ou moins 90.000 euros à l'auteur du projet de rénovation des bains turcs. Beliris a pris en charge l'ensemble des travaux mais nous n'avons pas encore reçu le décompte final.

Les bains turcs rouvriront en même temps que la piscine, soit à la fin 2022 ou au début 2023

**M. Marc Naether, conseiller communal – Group MR :** Merci pour cette réponse complète.

**M. Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB :** Lors de la fermeture précédente, nous avons essayé de trouver d'autres piscines pour les écoles mais sans succès. Il faut savoir que s'ils sont dispensés, les cours de piscine sont obligatoires ; dans le cas contraire, ils ne le sont pas. D'autres activités sportives peuvent donc être proposées

aux élèves. On espère retrouver un jour une piscine Victor Boin qui pourra, peut-être, à cette occasion, trouver un nom plus actuel.